

# Commerce intra-régional Les acteurs à la recherche de techniques de valorisation



Cheikh Tidiane Dièye, Stéphane Aka-Anghui et N'Faly Sanoh (de la gauche vers la droite) se sont réjouis de la participation des acteurs venus de tous les pays de la sous-région. (PHOTO: D. F)

Les parties impliquées dans le commerce intra-régional sont réunies, depuis hier, à l'hôtel Ivotel, au Plateau, pour dégager des pistes de valorisation des forces motrices de leurs activités économiques. Prévues pour durer deux jours, la rencontre organisée par le Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement (Cacid) vise à passer en revue les instruments de politique commerciale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (Cedeao). Mais aussi à analyser leurs interactions avec les autres politiques sectorielles, notamment agricoles et industrielles. Il s'agira également d'identifier et de discuter des forces motrices du secteur et des moyens de les renforcer pour mieux impacter la production, la transformation et la commercialisation des produits. Les échanges devront aussi permettre d'instaurer un réseautage constant des acteurs intervenant à tous les niveaux, sans oublier de faire des recommandations et de définir des lignes d'action pour la mise en œuvre effective des politiques favorables au commerce intra-régional. Pour ce faire, plusieurs panels sont à l'agenda de la rencontre. Ce sera aussi l'occasion, pour le Cacid, de lancer son rapport 2017 sur le commerce sous-régional. Ouvrant les travaux au nom du ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur qu'il représentait, Stéphane Aka-Anghui, directeur de cabinet adjoint, a souligné l'importance des sujets de discussions pour la stabilité des économies de la sous-région. « Par

exemple, le choc que subit la Côte d'Ivoire – du fait de la baisse des cours du cacao – aurait été moins dur, si nous commercions suffisamment entre nous », a-t-il indiqué. Il a également salué la participation de la société civile aux débats, estimant que cela apporte plus de clarté et de pragmatisme. N'Faly Sanoh, directeur de la Promotion du secteur privé, s'est aussi fait l'écho de l'importance des assises. Tout en saluant les avancées enregistrées, il a noté que « toutefois, le chemin menant à l'arrimage de l'ensemble des États membres au schéma de libéralisation est encore long ». Puisque « les opérateurs économiques privés des secteurs agricole et industriel se plaignent encore des nombreuses entraves au commerce intra-communautaire, en dépit de l'adoption du Transit routier Inter-États (Trie). Parce que certains agents de contrôle continuent d'exiger le certificat d'origine pour des produits du cru, alors qu'ils sont censés être supprimés ». Sans oublier le manque de compétitivité des produits, le coût des transactions élevé et les infrastructures de communication déficientes. Comme lui, Cheikh Tidiane Dièye, directeur du Cacid, a souhaité que l'accent soit mis sur les aspects positifs, afin de mieux les exploiter au profit des acteurs et des États eux-mêmes. « Ce commerce a aussi des aspects positifs qu'il convient d'identifier, d'analyser et de consolider pour en faire des leviers opérationnels d'une croissance durable dans la région », a-t-il souhaité. ■

ABOUBAKAR BAMBA



République de Côte d'Ivoire  
PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN

Crédit IDA N°: 5921-CI



## AVIS A D'APPEL D'OFFRE T 002/PREMU/2017 RELATIF AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE D'AGBOVILLE

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le «Development Business» du 20 janvier 2017.

2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), pour financer le **Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (PREMU)**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du marché relatifs aux **travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Agboville**.

3. La **Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)**, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures Economiques sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Agboville.

Les travaux, objet de cet appel d'offres se décomposent en un (1) lot unique.

Le délai d'exécution des travaux est de douze (12) mois.

Les travaux comprennent notamment :

- la construction et l'équipement d'une station d'exhaure mobile de 500 m<sup>3</sup>/h ;
- Fourniture et pose d'une canalisation de transfert d'eau brute de l'exhaure vers la station de traitement en Fonte ductile DN 400 C30 ;
- la construction et l'équipement d'une station de traitement T3 de plus de 500 m<sup>3</sup>/h y compris le raccordement aux conduites d'adduction d'eau traitée existantes ;
- la fourniture et la pose de canalisations de transfert de l'eau traitée en Fonte ductile DN 300 (bief 02 et bief 03), de la STEP vers les réservoirs d'eau de 500 m<sup>3</sup> d'Arriko-ville et d'Adahou de 500 m<sup>3</sup> à construire ;
- construction et l'équipement de deux châteaux d'eau de 500 m<sup>3</sup> à Arriko-ville et à Adahou ;
- l'équipement de salles de reprise de plus de 200 m<sup>3</sup>/h vers les réservoirs de COTIVO, ADAHOU et ARRIKO-VILLE;
- l'équipement de la salle de TGBT et des armoires ;
- la réalisation de Raccordements et d'équipements électriques et d'automatisme ainsi que la télégestion.

4. Les marchés issus de cet appel d'offres seront passés sur prix unitaire.

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Coordination du **Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (PREMU)** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures Temps Universel.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de la somme de **Cinquante mille (50 000) francs CFA**. Le paiement pourra se faire en versement espèces, par chèque certifié auprès de l'Agence Comptable du PRICI ou dépôt direct sur le compte ouvert à la **NSIA BANQUE 8-10, Avenue JOSEPH ANOMA-Abidjan 01, sous le numéro CI042 01231 <031360298646 28 intitulé « PREMU/ RESSOURCES PROPRES »**.

7. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Travaux – Droit Civil, version janvier 2012.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **Mardi 13 juin 2017 à 10 heures Temps Universel**. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant de **soixante-dix millions (70 000 000) de FCFA**.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à la salle de conférence à l'adresse indiquée ci-dessous le **Mardi 13 juin 2017 à 10 heures 30 minutes Temps Universel**.

10. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres international (AOI) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition janvier 2011 révisé en juillet 2014, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

11. Les exigences en matière de qualification sont :

- (a) avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel dans la réalisation de travaux de construction de **six milliards (6 000 000 000) F CFA** qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des **cinq (05) dernières années (2012-2016)** ;
- (b) avoir au cours des **cinq (05) dernières années (2012-2016)**, réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal au moins un **(01) projet** de nature et de complexité comparables aux travaux spécifiés dans la section II, avec une valeur minimum de **trois milliards (3 000 000 000) FCFA** ;
- (c) avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, ligne de crédits bancaires, autre que l'avance de démarrage éventuelle à hauteur d'un **milliard cinq cent million (1 500 000 000) FCFA** ;
- (d) disposer du matériel essentiel spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres ;
- (e) disposer du personnel clé nécessaire spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres.

12. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Cellule de Coordination Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU), sise aux II plateaux-vallons, Cité LEMANIA, lot N° 1802 Cocody**

Abidjan-Cote d'Ivoire  
08 BP 2346 ABIDJAN  
Numéro de téléphone : (225) 22 40 90 90  
Numéro de télécopie : (225) 22 41 35 59  
Email : pdimba@yahoo.fr